

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE
Correspondant départemental
risques majeurs Education

Avignon, le 18 janvier 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale,
chargés de circonscription,

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école.

Objet : Prévention des risques naturels et technologiques dans les écoles et les établissements scolaires.

Dossier suivi par
Laurence BANCAL
Téléphone
04 90 87 85 77
Fax :
04 90 27 76 74
Mél.
laurence.bancal
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

49 rue Thiers
84077 Avignon

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance du Plan Particulier de Mise en Sûreté face à l'accident majeur (PPMS) tel que décrit dans le B.O.E.N. hors série n° 3 du 30 mai 2002.

J'ajoute que la validation du PPMS ne devient effective qu'après la réalisation d'un exercice annuel, suivi d'une communication en direction des familles.

Il importe de rappeler que le PPMS n'est pas un plan de secours mais un outil d'aide à la gestion de crise avant l'intervention des premiers secours. Il doit donc s'articuler avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui s'appliquent à toutes les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques (naturels ou technologiques) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Des approches conjointes, opérationnelle et pédagogique, ont pour objet d'augmenter le niveau de culture du risque et de répondre à l'objectif fixé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 : " la sécurité civile est l'affaire de tous ".

Les documents et les plans relatifs à la prévention des risques majeurs, naturels ou technologiques, sont consultables sur le site de Préfecture du Vaucluse, à l'adresse : <http://www.test.com/ddrm84/> dans le **dossier départemental des risques majeurs** (DDRM 84), rubrique annexes – tableau des risques.

Erratum : sur le tableau des risques naturels, page 89, dans la rubrique risques techniques, colonne nucléaire- PPI, il faut lire **Caderousse - MA** au lieu de Cadenet - MA

Dans le 1^{er} degré, les directeurs d'école transmettent à l'IEN de la circonscription le PPMS et la date de l'exercice annuel. Ils peuvent également consulter le site académique :

<http://www.risques-majeurs.ac-aix-marseille.fr>

et faire appel à l'ACMO de leur circonscription ou au correspondant départemental risques majeurs pour les accompagner dans cette démarche.

Dans le second degré, les chefs d'établissement peuvent consulter ce même site ainsi que le site **GERES** de la délégation académique sécurité hygiène et conditions de travail :

<http://www.dashct.ac-aix-marseille.fr>

et se rapprocher du correspondant départemental risques majeurs :

laurence.bancal@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez en annexes :

- Le communiqué de la Préfecture,
- Les listes des écoles concernées par les différents PPI :
- Tableau des écoles du périmètre du Tricastin,
- Tableau des écoles du périmètre de Marcoule,
- Tableau des écoles du périmètre de Cadarache

Bernard LELOUCH

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Par arrêté en date du 7 décembre 2010, le Préfet du Vaucluse a prescrit l'ouverture de deux enquêtes portant sur :

1. le projet de plan de prévention des risques d'incendie de forêt (**PPRIF**) dans le massif d'Urchaux,
2. le projet de plan de prévention des risques d'inondation (**PPRI**) de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu en Vaucluse.

1. L'enquête sur le **PPRIF** se déroulera **du lundi 3 janvier au vendredi 4 février 2011** inclus sur le territoire de 7 communes du Vaucluse et d'une commune de la Drôme (Rochebrouc).

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| - Bollène, | - Piolenc, |
| - Lagarde-Paréol, | - Sérignan-du-Comtat, |
| - Mondragon, | - Uchaux |
| - Mornas | - Rochebrouc |

La liste des écoles référencées pour chaque commune est consultable sur le tableau porté en annexe (**annexe 1**).

2. L'enquête sur le **PPRI** se déroulera **du lundi 3 janvier au vendredi 4 février 2011** inclus sur le territoire des communes de :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Buisson, | - Sainte-Cécile-les-Vignes, |
| - Caderousse, | - Saint-Roman-de-Malegarde, |
| - Cairanne, | - Sérignan-du-Comtat, |
| - Camaret-sur-Aygues, | - Travaillan, |
| - Lagarde-Paréol, | - Uchaux, |
| - Mornas, | - Villedieu, |
| - Orange, | - Visan, |
| - Piolenc, | - Rasteau. |

La liste des écoles référencées pour chaque commune est consultable sur le tableau porté en annexe (**annexe 2**).

Les documents et les plans relatifs à la prévention des risques majeurs, naturels ou technologiques, sont consultables sur le site de Préfecture du Vaucluse (**dossier départemental des risques majeurs**).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies des communes concernées et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit avant la clôture de l'enquête au siège de celle-ci qui est situé :

- ✓ en mairie d'Uchaux pour le **PPRIF** au *Président de commission d'enquête du PPRIF du massif d'Uchaux* Hôtel de Ville, Place de la mairie – 84100 Uchaux,
- ✓ en mairie de Piolenc pour le **PPRI** au *Président de la commission d'enquête* Hôtel de Ville, Place de la résistance – 84420 Piolenc

Concernant la mise en sûreté des établissements scolaires du Vaucluse, Monsieur l'Inspecteur d'académie rappelle :

- l'obligation pour toutes les communes situées dans le périmètre d'un Plan de prévention des risques (PPRI, PPRIFou PPRT) de mettre en place, ou d'actualiser, leur plan communal de sauvegarde,
- l'importance, face à l'accident majeur, du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) et de son examen annuel par toutes les écoles et tous EPLE du département,
- que le PPMS n'est pas un plan de secours mais un outil d'aide à la gestion de crise avant l'intervention des premiers secours.
- la nécessaire prise en compte des risques liés aux aléas climatique sur l'ensemble du territoire du département.

RISQUES MAJEURS

RISQUES TECHNOLOGIQUES : RISQUE NUCLEAIRE

EPLE ECOLES	COMMUNES	PPI SITE	ZONE
E.E.pu de Beaumont	Pertuis	CADARACHE	Z3
E.E.pu Mirabeau		CADARACHE	Z3
E.E.pu Les Tamaris	Bollène	TRICASTIN	Z1
E.E.pu Jean Giono	Bollène	id	Z3
E.M.pu Jean Giono	Bollène	id	Z3
E.E.pu A. Blanc	Bollène	id	Z2
E.M.pu A. Blanc	Bollène	id	Z2
E.E.pu Duffaud	Bollène	id	Z3
E.M.pu Joliot-Curie	Bollène	id	Z3
E.E.pu Joliot-Curie	Bollène	id	Z3
E.E.pu Gabriel Péri	Bollène	id	Z3
<i>Ecole privée Sainte-Marie</i>	Bollène	id	Z3
CLG Boudon	Bollène	id	Z2
CLG P. Eluard	Bollène	id	Z3
Lycée Lucie Aubrac	Bollène	id	Z2
IEN Bollene	Bollène	id	Z3
E.E.pu L.Pergaud	Lapalud	id	Z2
E.E.pu J. Moulin	Mondragon	id	Z3
E.M.pu J. Moulin	Mondragon	id	Z3

Z1 = zone dont le périmètre est ≤ 3.5 km de rayon

Z2 = zone dont le périmètre est $< 3,5$ et 5 km de rayon $>$

Z3 = zone dont le périmètre est < 5 et 10 km de rayon $>$

RISQ

RISQUE NUCLEAIRE			
EPLE ECOLES	COMMUNES SI	PPI SITE	RAYON
E.M.pu J. Moulin	Caderousse	id	R3
E.E.pu J. Moulin	Caderousse	id	R3
E.E.pu J. Moulin	Mondragon	id	R3
E.M.pu J. Moulin	Mondragon	id	R3
E.E.pu F. Dolto	Mornas	id	R3
E.M.pu F. Dolto	Mornas	id	R3
CLG B. Hendricks	Orange	id	R3
CLG Arausio	Orange	id	R3
CLG J. Giono	Orange	id	R3
Lycée de l'Arc	Orange	id	R3
L.P. de l'Argensol	Orange	id	R3
L.P. A. Briand	Orange	id	R3
<i>Lycée privé Saint-Louis</i>	Orange	id	R3
<i>Ens. Agricole Lycée viticole</i>	Orange	id	R3
E.E.pu Martignan	Orange	id	R2
E.M.pu Pourtoulès	Orange	id	R3
E.E.pu Pourtoulès	Orange	id	R3
E.E.pu F. Mistral	Orange	id	R3
E.M.pu F. Mistral	Orange	id	R3
E.M.pu A. Camus	Orange	id	R3
E.E.pu A. Camus	Orange	id	R3
E.E.pu La Deymarde	Orange	id	R3
E.E.pu du Castel	Orange	id	R3
E.M.pu du Castel	Orange	id	R3
E.E.pu Le Grès	Orange	id	R3
E.E.pu Les Sables	Orange	id	R3
E.M.pu Croix-Rouge	Orange	id	R3
E.E.pu Croix-Rouge	Orange	id	R3
E.M.pu Coudoulet	Orange	id	R3
E.E.pu Coudoulet	Orange	id	R3
<i>Ecole privée Notre-Dame</i>	Orange	id	R3
<i>Ecole privée La Calendreta</i>	Orange	id	R3
IEN Orange	Orange	id	R3

I

IRE

RISQUE NUCLEAIRE EPLE ECOLES	COMMUNES	PPI SITE	RAYON
<i>Ecole privée La Nativité</i>	Orange	MARCOULE	R3
E.E.pu Joliot-Curie	Piolenc	id	R3
E.M.pu M. Pagnol	Piolenc	id	R3
E.E.pu La Rocantine	Piolenc	id	R3
<i>Ecole privée Les Jardins</i>	Piolenc	id	R3
E.E.pu La Galle	Uchaux	id	R3
E.E.pu J.H. Fabre	Sérignan-du-Comtat	id	R3
E.M.pu Pierre de Loye	Sérignan-du-Comtat	id	R3

R1 = rayon de 2750 m **R2** = rayon de 5000 m **R3** = rayon de 10 000 m

RISQUES TECHNOLOGIQUES : RISQUE INDUSTRIEL

ECOLES	COMMUNES	PPI SITE EQUIPEMENT OU ENTREPRISE
E.E.pu Gabriel Péri	Bollène	Butagaz Bollène
E.M.pu Gérard Philippe	Sorgues	Coopérative agricole Provence Languedoc Sorgues
E.M.pu Les Bécassières	Sorgues	EURENCO à Sorgues
E.E.pu Les Bécassières	Sorgues	EURENCO à Sorgues
<i>Ecole privée G. Steiner</i>	Sorgues	EURENCO à Sorgues
<i>Ecole privée Marie Rivier</i>	Sorgues	EURENCO à Sorgues
E.E.pu F. Dolto	Mornas	Barrage de Donzère
E.M.pu F. Dolto	Mornas	Barrage de Donzère
E.E.pu L.Pergaud	Lapalud	Barrage de Donzère
E.E.pu J. Moulin	Mondragon	Barrage de Donzère
E.E.pu J. Moulin	Mondragon	Barrage de Donzère

RISQUES NATURELS : se référer au DDRM